

**VILLE DE DISRAELI
M.R.C. DES APPALACHES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 14 juillet 2025 à 19 h 00 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Est/sont absents à cette séance : M. Charles Audet
Siège #1 - Daniel Roy
Siège #2 - Germain Martin
Siège #3 - Alain Daigle
Siège #4 - Martial Matteau
Siège #5 - Claude Jolicoeur
Siège #6 - Jean-François Marois

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Marois, maire suppléant. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est également présente.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

07-2025-153

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 9 juin 2025**
- 4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5 - CORRESPONDANCE**
- 6 - TRÉSORERIE**
 - 6.1 - Comptes**
- 7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS**
 - 7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme**
- 8 - RÉGLEMENTATION**
 - 8.1 - Adoption du second projet de règlement # 730 « Règlement amendant le règlement # 641 relatif au zonage »**
- 9 - AFFAIRES NOUVELLES**
 - 9.1 - Administration générale et finances**
 - 9.1.1 - Autorisation de paiement de la facture de 25 000 \$ à l'ARLA contre la lutte au myriophylle à épis**
 - 9.1.2 - Embauche de Dani Boulet à titre de journalier aréna et loisirs temporaire**
 - 9.1.3 - Embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2025 au service des travaux publics**
 - 9.1.4 - Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec**
 - 9.1.5 - Dépôt programmation TECQ 2024-2028**

- 9.1.6 - Budget élections municipales 2025
- 9.2 - Sécurité publique
 - 9.2.1 - Évaluation de la faisabilité d'un service de premier répondant
- 9.3 - Transport
- 9.4 - Hygiène du milieu et logement social
 - 9.4.1 - Octroi de contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés
 - 9.4.2 - Autorisation du troisième paiement pour le projet intermunicipal de lavage des embarcations aux lacs Aylmer, Elgin et Louise
 - 9.4.3 - Projet de collecte et de vidange des installations septiques avec la MRC des Appalaches et 5 autres municipalités
 - 9.4.4 - Signature de l'amendement de l'entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides
 - 9.4.5 - Gesterra renouvellement de contrat
- 9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire
 - 9.5.1 - Aménagement d'une voie cyclable sur l'emprise de la voie ferrée
 - 9.5.2 - Attribution d'un contrat pour l'aménagement d'une boucle familiale au parc 4H
- 9.6 - Urbanisme et revitalisation
 - 9.6.1 - Demande de dérogation mineure - 950 rue Saint-Gérard
- 10 - POINT D'INFORMATION
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07-2025-154

3.1 - Séance ordinaire du 9 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

5 - CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 juin 2025.

Remercie de dons

Tenant lieu de taxes 337 746,00 \$

Rapport de EXP pour la piste cyclable

Le reste ce sont des correspondances en lien avec l'assemblée donc vous verrez les résolutions au courant de l'assemblée

6 - TRÉSORERIE

07-2025-155

6.1 - Comptes

La directrice générale et greffière fait la lecture des comptes de 3 000 \$ taxes incluses et plus.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du registre cumulatif des achats détaillé pour la période du mois de juin 2025 au montant de 338 127.36 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit approuvé le paiement des comptes du registre cumulatif des achats détaillés pour la période du mois de juin 2025, qui totalise 338 127.36 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Ville de Disraeli.



Kim Côté
Directrice générale et greffière

7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme

Monsieur Daniel Roy dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois de juin 2025 et énonce quelques statistiques sur le nombre de permis émis et la valeur des travaux.

8 - RÉGLEMENTATION

07-2025-156

8.1 - Adoption du second projet de règlement # 730 « Règlement amendant le règlement # 641 relatif au zonage »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Disraeli a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a des modifications à faire au plan de zonage pour concrétiser de futurs projets;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 641 dans un souci de concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et que le premier projet de ce règlement ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le second projet de règlement numéro 730 amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage;

QUE soit tenue une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement le 11 août à 18 h 30 au Cabaret des arts de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Administration générale et finances

07-2025-157

9.1.1 - Autorisation de paiement de la facture de 25 000 \$ à l'ARLA contre la lutte au myriophylle à épis

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de lutte au myriophylle à épis au lac Aylmer, près de 100 colonies de myriophylles à épis ont été répertoriées dans le lac Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) permet aux associations et aux municipalités de soumettre des projets de luttes aux espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Résidents du Lac Aylmer (ARLA) a obtenu une subvention dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Stratford, Weedon, Beaulac-Garthby, Ville de Disraeli et Paroisse de Disraeli ont appuyé le projet par résolution et se sont engagées à une participation financière, 5 000 \$ / municipalité à même nos revenus des stations de lavage de 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a été nommée mandataire des stations de lavage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli verse la somme de 25 000 \$ afin de respecter l'engagement de chacune des municipalités partenaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-158

9.1.2 - Embauche de Dani Boulet à titre de journalier aréna et loisirs temporaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est à la recherche d'un employé temporaire pour combler un poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE M. Dani Boulet nous a fait parvenir sa candidature pour le poste de journalier temporaire - aréna et loisirs;

CONSIDÉRANT QUE M. Dani Boulet est disponible dès maintenant à être à l'emploi de la Ville de Disraeli;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil engagent M. Dani Boulet à titre de journalier temporaire - aréna et loisirs;

QUE le salaire sera celui de l'échelon numéro quatre (4);

QUE les autres conditions de travail soient celles que l'on retrouve dans l'entente de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-159

9.1.3 - Embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2025 au service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est propice afin de permettre à des étudiants de vivre une expérience de travail dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'un étudiant afin de pourvoir le poste pour les tâches reliées aux travaux publics, notamment la tonte de pelouse;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Thériault-Corey a signifié son intérêt pour ce poste au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Thériault-Corey est passé par le processus standard de sélection pour le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit engagé M. Frédéric Thériault-Corey pour la saison estivale 2025 en tant qu'étudiant pour les tâches d'entretien du Service des travaux publics à raison de 40 h par semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-160

9.1.4 - Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec

À 19 h 14, M. Martial Matteau, conseiller, quitte temporairement la séance pour des raisons personnelles.

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a transmis à la Ville de Disraeli le rapport définitif d'audit portant sur la gestion de l'endettement;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être déposé officiellement lors d'une séance du conseil municipal, conformément aux exigences de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'accompagnement signée par madame Nancy Klein, vice-présidente à la vérification, accompagne ledit rapport;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la gestion de l'endettement, tel que présenté à la présente séance;

QUE la copie certifiée conforme de l'extrait du présent procès-verbal soit transmise à la Commission municipale du Québec, tel que requis.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-161

9.1.5 - Dépôt programmation TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli doit déposer une programmation révisée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Disraeli s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Ville de Disraeli approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Disraeli s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville de Disraeli s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-162

9.1.6 - Budget élections municipales 2025

À 19 h 17, M. Martial Matteau réintègre la séance.

CONSIDÉRANT la tenue d'élection générale en novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 20 000 \$ est déjà alloué pour pallier aux dépenses liées aux élections, basé sur les années antérieures;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'augmenter les prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun déficit dans ce poste budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit ajouté un montant de 10 000 \$ au budget des élections 2025 afin d'éviter tout déficit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

9.2 - Sécurité publique

07-2025-163

9.2.1 - Évaluation de la faisabilité d'un service de premier répondant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli souhaite bonifier son service d'incendie en y intégrant un service de premier répondant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a un intérêt pour assurer une réponse rapide et efficace en matière de premiers soins d'urgence à leur population;

CONSIDÉRANT l'importance d'analyser, en collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), la faisabilité d'implanter un service de premier répondant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli s'engage à collaborer avec le CISSS afin d'évaluer la faisabilité d'un service de premier répondant;

QUE la Ville de Disraeli mandate la direction du service de sécurité incendie à travailler de concert avec les intervenants concernés pour participer à cette évaluation;

QUE les résultats de cette évaluation soient transmis au conseil municipal dès qu'ils seront disponibles, pour prise de décision.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

9.3 - Transport

9.4 - Hygiène du milieu et logement social

07-2025-164

9.4.1 - Octroi de contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE des travaux de vidange et de la déshydratation des boues des étangs aérés 1 et 4 de la station d'épuration de la Ville de Disraeli sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le devis technique élaboré par la firme CIMA + en date du 15 avril 2025 a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à la suite de l'ouverture des soumissions du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt a été préparé et sera présenté au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation après la séance tenante, afin de pouvoir emprunter la somme nécessaire pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a lancé un appel d'offres pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues des étangs aérés 1 et 4 conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de GFL Environmental inc. répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et semble être conforme aux critères établis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit octroyé le contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues des étangs aérés 1 et 4 de la Ville de Disraeli, à la firme GFL Environmental Services Inc., au montant de 1 241 172.37 \$, incluant les options, taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-165

9.4.2 - Autorisation du troisième paiement pour le projet intermunicipal de lavage des embarcations aux lacs Aylmer, Elgin et Louise

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Stratford, Weedon et la Ville de Disraeli, étant connues comme les municipalités partenaires, désirent s'associer afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale concernant la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise intervenue en juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires veulent traiter le projet d'implantation des stations de lavage et de descentes de bateaux pour les lacs Aylmer, Elgin et Louise de façon concertée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a été nommée mandataire des stations de lavage;

CONSIDÉRANT QUE le décompte # 3 reçu présente un montant de 225 064.55 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut les travaux exécutés le 3 octobre 2024 ainsi que la retenue contractuelle de 5 % valide jusqu'à la visite d'acceptation provisoire des travaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli, à titre de mandataire pour les stations de lavage, effectue le paiement de la facture d'Excavations Gagnon et Frères inc. au montant de 225 064.55 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-166

9.4.3 - Projet de collecte et de vidange des installations septiques avec la MRC des Appalaches et 5 autres municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Beaulac-Garthby, St-Praxède, Disraeli Ville, Disraeli Paroisse, St-Joseph-de-Coleraine et Adstock désirent présenter un projet de collecte et de vidange obligatoire des installations septiques via une délégation de compétence envers la MRC des Appalaches dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE Le conseil de la Ville de Disraeli s'engage à participer au projet de collecte et de vidange obligatoire des installations septiques;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC des Appalaches, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne le maire et la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-167

9.4.4 - Signature de l'amendement de l'entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale a été ratifiée en 1980, entre les municipalités partenaires et la Ville de Disraeli qui agissait comme mandataire pour une entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été modifiée en 1983, 1998, 2004, 2005 et 2008;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel amendement est nécessaire, entre autres, pour renouveler l'entente pour une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants post-fermeture sont à réaliser à court terme et qu'un règlement d'emprunt de l'ordre de 1,007,675.53 (selon les estimés fournis par les ingénieurs) sera adopté par la Ville de Disraeli, mandataire à qui la compétence a été déléguée à la signature de l'entente initiale;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sera partagé entre les municipalités, selon la quote-part déjà établie;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement et un document de mise à jour intégrant tous les changements antérieurs font partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli approuve l'amendement de l'entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides, tel que présenté et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli l'amendement proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-168

9.4.5 - Gesterra renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a un contrat pour le traitement des déchets et des matières organiques avec la compagnie Gesterra d'une durée de un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gesterra est en mesure de maintenir le service pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se débarrasser des déchets et matières organiques ramassés;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gesterra est prête à prolonger le contrat actuel pour une durée d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit prolongé le contrat pour le traitement des déchets et des matières organiques avec la compagnie Gesterra jusqu'au 31 décembre 2026, soit pour une durée d'un (1) an;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale à signer l'addendum au contrat pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire

07-2025-169

9.5.1 - Aménagement d'une voie cyclable sur l'emprise de la voie ferrée

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de voie cyclable à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite pouvoir réaliser les travaux dès cette année;

CONSIDÉRANT QU'un devis pour lancer l'appel d'offres est réalisé par l'ingénieur Daniel Lapointe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli procède au lancement des appels d'offres publics pour l'aménagement d'une piste cyclable constituée de deux tronçons totalisant 1800 mètres;

QUE Mme Kim Côté, directrice générale et greffière soit ainsi mandatée pour publier l'avis public et les addendas, si nécessaire, dans un journal et sur le site du S.E.A.O.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

07-2025-170

9.5.2 - Attribution d'un contrat pour l'aménagement d'une boucle familiale au parc 4H

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli souhaite aménager une boucle familiale dans le Sentier du Vieux-Barrage, au parc 4H, afin de favoriser les activités extérieures pour les familles de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit également, dans une phase ultérieure, l'ajout de stations de jeux le long de cette boucle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une estimation pour les travaux d'aménagement requis pour un montant de 3 000.00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE cette estimation a été jugée satisfaisante par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Disraeli accorde le contrat pour l'aménagement d'une boucle familiale à CBEP (Claudia Boisvert et Éric Pouliot), au montant de 3 000.00 \$, taxes en sus;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

9.6 - Urbanisme et revitalisation

07-2025-171

9.6.1 - Demande de dérogation mineure - 950 rue Saint-Gérard

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par le Centre de services scolaire des Appalaches afin que l'installation d'un conteneur soit autorisé et intégré au parc d'habileté à vélo de la Polyvalente de Disraeli situé au 950 rue Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT QUE dans notre règlement numéro 641 relatif au zonage, à l'article 5.4, il est stipulé qu'un conteneur utilisé comme bâtiment accessoire est autorisé uniquement si l'usage principal est industriel ou agricole;

CONSIDÉRANT QUE ledit conteneur sera recouvert de dérivé de vinyle;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Disraeli a émis une recommandation favorable à cette demande, lors de son assemblée du 26 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée la demande de dérogation mineure pour la présence et l'utilisation d'un conteneur dans le parc d'habileté à vélo de la Polyvalente de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

10 - POINT D'INFORMATION

Église

Station de lavage

Bris et fuite d'eau à l'usine potable. Nous avons dû acheter de l'eau et des réparations seront entreprises au réservoir.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 19 h 34 et se termine à 19 h 58.

La directrice générale et greffière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

07-2025-172

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

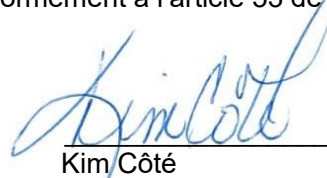
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit levée cette séance à 19 h 59.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Je, Jean-François Marois, maire suppléant, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Jean-François Marois
Maire remplaçant



Kim Côté
Directrice générale et greffière